

Déterminants institutionnels et technologiques de la diffusion de la FinTech : Une revue systématique appliquée au cas marocain

Institutional and technological determinants of FinTech diffusion: A systematic review applied to the Moroccan case

Nada EL FAQIR, (Doctorante)

*Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Souissi
Université Mohammed V – Rabat, Maroc*

Saïd HINTI, (Enseignant-Chercheur)

*Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Souissi
Université Mohammed V – Rabat, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Souissi, Université Mohammed V – Rabat, Maroc
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	EL FAQIR, N., & HINTI, S. (2026). Déterminants institutionnels et technologiques de la diffusion de la FinTech : Une revue systématique appliquée au cas marocain. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(12), 536–555. https://doi.org/10.5281/zenodo.23221381
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 24/08/2026

Accepted: 04/10/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 12 (2026)

Déterminants institutionnels et technologiques de la diffusion de la FinTech: une revue systématique appliquée au cas marocain

Résumé :

La littérature sur la diffusion de la FinTech demeure cloisonnée entre approches technologiques, institutionnelles et réglementaires, sans lecture intégrée articulant ces familles de déterminants. Cet article comble ce vide en analysant leur interaction et ses effets sur la transformation des systèmes financiers. La recherche est de nature théorique : elle repose sur une revue systématique conduite selon les recommandations PRISMA, complétée par des données secondaires institutionnelles. L'interrogation de Google Scholar, réalisée en juillet 2026 sur la période 2004-2025, a conduit à l'examen de 98 références uniques et à la rétention de 74 publications ; le recours à une base documentaire unique constitue la principale limite du protocole. Les résultats montrent que la diffusion ne procède pas d'un facteur dominant, mais de l'interaction de quatre déterminants : la sous-bancarisation en constitue le moteur fonctionnel, la FinTech répondant à des besoins financiers élémentaires non satisfaits ; les infrastructures numériques en forment le canal, sans garantir l'appropriation effective des services ; les crises financières et les vides institutionnels en accélèrent le rythme en fragilisant la légitimité des intermédiaires établis ; les cadres réglementaires, enfin, en déterminent moins le rythme que la nature. Le cas marocain l'illustre : une infrastructure monétique développée coexiste avec un taux de détention de compte limité à 44 % des adultes, indiquant une contrainte dominante non technique, mais sociale et institutionnelle. L'article propose trois apports théoriques : une lecture intégrée de la diffusion, le caractère conditionnel des attributs perçus de l'innovation selon la position socioéconomique de l'adoptant, et la requalification de la régulation comme variable endogène.

Mots clés : FinTech ; inclusion financière ; diffusion de l'innovation ; sous-bancarisation ; régulation financière.

Classification JEL: G21; G28; O16; O33.

Type du papier : Revue systématique de littérature.

Abstract:

The literature on FinTech diffusion remains compartmentalised between technological, institutional and regulatory approaches, with no integrated reading articulating these families of determinants. This article addresses that gap by analysing their interaction and its effects on the transformation of financial systems. The research is theoretical in nature: it relies on a systematic review conducted in accordance with the PRISMA guidelines, complemented by institutional secondary data. The Google Scholar search, carried out in July 2026 over the period 2004-2025, led to the screening of 98 unique references and the retention of 74 publications, after applying explicit criteria of document type and editorial quality; reliance on a single database constitutes the main limitation of the protocol. The findings show that diffusion does not stem from a single dominant factor, but from the interaction of four determinants: underbanking constitutes its functional driver, as FinTech primarily addresses unmet basic financial needs; digital infrastructure forms its channel, without guaranteeing the effective appropriation of services; financial crises and institutional voids accelerate its expansion by weakening the legitimacy of established intermediaries; regulatory frameworks, finally, determine less its pace than its nature. The Moroccan case illustrates this: a developed payment infrastructure coexists with an account ownership rate limited to 44% of adults, indicating a binding constraint that is not technical but social and institutional. The article offers three theoretical contributions: an integrated reading of diffusion, the conditional nature of perceived innovation attributes depending on the adopter's socioeconomic position, and the reframing of regulation as an endogenous variable of diffusion rather than an exogenous framework applying to it.

Keywords: FinTech; financial inclusion; diffusion of innovation; underbanking; financial regulation.

JEL Classification : G21; G28; O16; O33.

Paper type: Systematic Literature Review.

1. Introduction

L'évolution des systèmes financiers a toujours été liée aux transformations technologiques (Arner et al., 2017). Jusqu'aux années 2000, ces évolutions ont surtout optimisé les processus internes des institutions financières sans remettre en cause les fondements du modèle d'intermédiation bancaire. Les transformations numériques récentes s'inscrivent dans une dynamique différente : l'émergence des plateformes numériques, la généralisation des technologies mobiles et l'exploitation des données modifient les relations entre institutions, utilisateurs et marchés, en redéfinissant les modes de création et de distribution de la valeur financière (Gomber et al., 2018; Vial, 2019).

La crise financière mondiale de 2008 constitue un point de rupture dans cette évolution. Elle a mis en évidence les limites structurelles du modèle bancaire traditionnel en matière de coûts d'intermédiation, de rigidité organisationnelle et d'exclusion financière persistante (Philippon, 2016). La perte de confiance envers les intermédiaires établis a favorisé l'émergence de solutions portées par des acteurs non bancaires, perçues comme plus accessibles et davantage orientées vers les besoins des utilisateurs (Arner et al., 2017). C'est dans ce contexte que les technologies financières, désignées sous le terme de FinTech, se sont imposées comme un facteur central de transformation du secteur, en investissant les paiements, le crédit, l'épargne et les transferts de fonds (Lee & Shin, 2018).

Le terme FinTech désigne ici l'ensemble des services financiers dont la conception, la distribution ou l'usage reposent sur des technologies numériques mises en œuvre par des acteurs bancaires ou non bancaires. Le périmètre retenu couvre quatre fonctions : le paiement, le crédit, l'épargne et le transfert de fonds. Cette délimitation exclut le RegTech, dont l'objet est la conformité réglementaire et non la relation de service, ainsi que la numérisation des canaux bancaires traditionnels, qui modifie le mode de distribution sans altérer la nature de l'intermédiation.

Si les premières analyses ont abordé la FinTech sous l'angle de l'innovation technologique, une littérature plus récente souligne que sa diffusion dépend des conditions structurelles propres à chaque système financier. Les économies caractérisées par une faible bancarisation, des infrastructures bancaires limitées ou des inefficiences institutionnelles apparaissent comme des terrains particulièrement favorables à l'adoption rapide des services financiers numériques (Frost, 2020; Kanga et al., 2022). Ces constats remettent en question l'idée selon laquelle l'innovation financière se diffuserait prioritairement dans les systèmes les plus développés. Dans certains contextes, les services financiers numériques ne complètent plus l'offre existante mais s'y substituent partiellement, donnant lieu à des trajectoires de saut technologique (Jack & Suri, 2014).

Malgré la croissance rapide des travaux consacrés à la FinTech, les résultats demeurent cloisonnés entre approches technologiques, institutionnelles et réglementaires, et se concentrent fréquemment sur les économies avancées (Ha et al., 2025). Ce cloisonnement limite la compréhension des mécanismes structurels qui conditionnent la diffusion selon les contextes. Le présent article cherche dès lors à répondre à la question suivante : dans quelle mesure la sous-bancarisation, les infrastructures numériques, les crises et les vides institutionnels ainsi que les cadres réglementaires conditionnent-ils, par leur interaction, la diffusion de la FinTech selon les contextes économiques ?

Cette question se décline en quatre sous-questions, correspondant chacune à l'un des déterminants examinés. En quoi la sous-bancarisation constitue-t-elle un moteur fonctionnel de la diffusion plutôt qu'un simple obstacle à l'accès ? Dans quelle mesure les infrastructures numériques suffisent-elles à convertir un accès disponible en usage effectif ? Comment les crises financières et les vides institutionnels affectent-ils le rythme de la diffusion en fragilisant la légitimité des intermédiaires établis ? Enfin, les cadres réglementaires et les logiques de

plateforme qu'ils encadrent déterminent-ils le rythme de la diffusion ou en orientent-ils la nature ?

Trois contributions sont attendues de cette démarche. Sur le plan théorique, l'article propose une lecture intégrée de la diffusion, là où la littérature existante traite les déterminants de façon cloisonnée. Il met en évidence le caractère conditionnel des attributs perçus de l'innovation, dont le pouvoir explicatif varie selon la position socioéconomique de l'adoptant, ce que les modèles d'acceptation supposent homogène. Il requalifie enfin la régulation comme variable endogène de la diffusion, et non comme cadre exogène préexistant. Sur le plan empirique, l'application au cas marocain éprouve la portée analytique de cette grille sur une configuration où une infrastructure de paiement développée coexiste avec un taux de bancarisation limité.

Pour y répondre, la recherche mobilise une revue systématique de la littérature académique et l'analyse de données secondaires issues de sources institutionnelles internationales et nationales. L'objectif est de proposer une lecture intégrée de la FinTech comme phénomène structurel plutôt que comme simple innovation technologique. L'article est organisé en cinq parties : la revue de littérature précise le soubassement théorique et les quatre familles de déterminants ; la méthodologie expose le positionnement épistémologique et le protocole de sélection ; les résultats présentent les constats issus du corpus et des données secondaires, puis appliquent la grille de lecture au cas marocain ; la discussion les met en tension avec les travaux empiriques antérieurs et en dégage les implications pour le système financier marocain ; la conclusion en tire les apports et les limites.

2. Revue de littérature

La littérature consacrée à la diffusion de la FinTech se structure autour de quatre familles de déterminants, auxquelles correspondent des cadres théoriques distincts et complémentaires. Le choix de ces cadres n'est pas cumulatif mais fonctionnel : chacun opère à un niveau d'observation que les autres ne couvrent pas. La théorie de la diffusion de l'innovation (Rogers, 2003) et les modèles d'acceptation des technologies (Davis, 1989; Venkatesh et al., 2012) rendent compte du niveau individuel de l'adoption ; la théorie des vides institutionnels (Khanna & Palepu, 2010) éclaire le niveau méso-institutionnel ; l'économie des plateformes multifaces (Parker et al., 2016) explique la structuration des écosystèmes et la répartition de la valeur. Aucun de ces cadres ne suffit isolément à expliquer la diversité des trajectoires nationales observées, ce qui justifie leur articulation.

2.1. Sous-bancarisation et intensité de la diffusion

La sous-bancarisation désigne une situation dans laquelle une part significative de la population n'accède pas aux services bancaires formels ou n'y recourt que marginalement, en raison de coûts élevés, d'une couverture territoriale insuffisante, d'exigences documentaires restrictives ou d'une faible confiance envers les institutions (World Bank, 2025). Ces contraintes créent une demande latente de services financiers alternatifs. La théorie de la diffusion de l'innovation est mobilisée ici parce qu'elle relie explicitement le rythme d'adoption à l'avantage relatif perçu de l'innovation par rapport à la solution antérieure : lorsque cette dernière est absente ou coûteuse, l'avantage relatif est maximal (Rogers, 2003).

Les travaux empiriques convergent sur ce point. Les analyses fondées sur des données transnationales établissent une relation positive entre déficit initial de bancarisation et intensité de la diffusion, la FinTech et l'inclusion financière se renforçant mutuellement avec des effets sur le revenu par habitant d'autant plus marqués que l'accès bancaire initial est faible (Kanga et al., 2022). Sur l'Afrique subsaharienne, une estimation par la méthode des moments généralisés conclut à une causalité au sens de Granger allant de la FinTech vers l'approfondissement de l'inclusion (Olaoye et al., 2025). Les services de paiement mobile assurent ainsi des fonctions essentielles de l'intermédiation sans recourir aux réseaux bancaires

physiques (Jack & Suri, 2014). Les résultats de long terme nuancent toutefois la portée de ce mécanisme : le suivi sur une décennie du dispositif kenyan montre que les effets sur la pauvreté et sur l'activité des femmes passent moins par l'accès au paiement lui-même que par la réallocation du travail et l'amélioration de la gestion du risque qu'il rend possible (Suri & Jack, 2016). L'effet mesuré dépend donc de l'horizon temporel retenu et des mécanismes de transmission observés, non du seul taux d'adoption. Les revues systématiques récentes confirment la centralité de ce lien tout en soulignant l'hétérogénéité des contextes (Del Sarto & Ozili, 2025; Ha et al., 2025).

Une partie de la littérature nuance toutefois cette lecture. L'existence de besoins financiers non satisfaits ne suffit pas à garantir l'adoption : la confiance des utilisateurs, la littératie financière et la stabilité institutionnelle jouent un rôle déterminant (Ozili, 2018). L'accès formel ne garantit par ailleurs ni l'usage effectif, ni l'amélioration du bien-être financier, et l'extension du crédit numérique à des populations peu équipées en compétences budgétaires soulève des risques de surendettement (Sahay et al., 2020). La diffusion en contexte sous-bancarisé résulte donc d'une interaction entre contraintes structurelles et facteurs de perception, et non d'un simple mécanisme de substitution.

2.2. Infrastructures numériques et conditions de l'adoption

Si la sous-bancarisation crée le besoin, les infrastructures numériques en constituent le canal. La téléphonie mobile et l'accès à Internet réduisent les coûts de transaction et permettent d'atteindre des zones peu desservies par les réseaux bancaires (Aker & Mbiti, 2010). Les modèles d'acceptation des technologies sont mobilisés à ce niveau parce qu'ils introduisent des variables que la seule disponibilité technique ne capture pas : l'utilité perçue et la facilité d'utilisation perçue conditionnent la décision d'adoption (Davis, 1989), auxquelles s'ajoutent la confiance, les normes sociales et les conditions facilitatrices (Venkatesh et al., 2012).

Les synthèses récentes confirment la prééminence de ces déterminants perçus tout en élargissant le spectre des facteurs examinés (Al-Sharafi et al., 2025; Firmansyah et al., 2022), et les travaux empiriques valident des modèles d'acceptation adaptés aux services financiers numériques (Singh et al., 2020). La littérature documente en outre des déterminants sociodémographiques différenciés : écarts entre hommes et femmes dans l'intention d'adoption (Kumar & Rani, 2025; Rani & Kumar, 2024), rôle des influences sociales (Hoque et al., 2024), spécificités des consommateurs âgés (Choi et al., 2024) et des populations rurales (Wu & Peng, 2024).

Plusieurs résultats attestent cependant du caractère conditionnel de la relation entre infrastructure et adoption. La fracture numérique reconduit l'exclusion financière pour les populations dépourvues d'équipement ou de littératie numérique (Odei-Appiah et al., 2022), et la couverture réseau ne produit ses effets qu'en présence de conditions complémentaires (Mothobi & Kebotsamang, 2024). La qualité des réseaux, le coût d'accès aux équipements et l'inégale couverture territoriale limitent l'usage effectif malgré une pénétration mobile élevée (GSMA, 2021). Les infrastructures numériques constituent donc une condition nécessaire mais non suffisante, dont l'effet dépend de l'appropriation sociale et institutionnelle.

2.3. Crises, vides institutionnels et saut technologique

Les crises financières constituent des moments de rupture qui modifient le fonctionnement des systèmes financiers et la confiance des utilisateurs (Arner et al., 2017). La crise de 2008 a fragilisé la légitimité des banques et ouvert un espace concurrentiel aux acteurs non bancaires (Gomber et al., 2018). Au-delà des chocs conjoncturels, la notion de vide institutionnel est mobilisée parce qu'elle rend compte de configurations où l'absence d'intermédiaires efficaces, de mécanismes d'information fiables ou de dispositifs contractuels sûrs crée des espaces d'opportunité pour des acteurs capables de les contourner par la technologie (Khanna & Palepu,

2010). Les acteurs FinTech exploitent ces vides en mobilisant des données alternatives qui réduisent les asymétries d'information (Frost, 2020).

La transposition de cette notion au secteur financier numérique appelle toutefois une précision. Khanna et Palepu (2010) la développent pour analyser les stratégies d'entreprise sur les marchés émergents, où l'absence d'intermédiaires de marché fiables, agences de notation, cabinets de recrutement ou réseaux de distribution, contraint les modes d'entrée. Son application à la régulation financière demeure valide sous deux conditions. La première est que le vide porte sur des fonctions d'intermédiation identifiables, ce qui est le cas de l'évaluation du risque de crédit et de la sécurisation des transactions. La seconde est que le vide institutionnel soit distingué de la simple insuffisance réglementaire : l'économie de la régulation financière traite cette insuffisance comme un problème d'arbitrage entre stabilité et innovation, alors que la notion de vide désigne l'absence des dispositifs qui rendent la transaction possible. Les deux lectures sont complémentaires plutôt que substituables : la première éclaire le comportement du régulateur, la seconde la structure de l'opportunité offerte aux nouveaux entrants.

Ces dynamiques nourrissent des trajectoires de saut technologique, où des économies faiblement bancarisées accèdent directement à des services financiers numériques sans passer par les étapes antérieures de développement bancaire, la diffusion du mobile money en Afrique de l'Est en constituant l'illustration la plus documentée (Aker & Mbiti, 2010; Jack & Suri, 2014). Ces trajectoires comportent toutefois des limites. La qualité institutionnelle modère la relation entre adoption et inclusion, un même niveau d'adoption produisant des effets sensiblement différents selon la solidité du cadre institutionnel (Ben Mbarek, 2025). Une diffusion rapide et insuffisamment encadrée expose en outre les utilisateurs à des pratiques abusives et accroît les risques systémiques (Bank for International Settlements, 2021). Du côté des opérateurs, la littérature documente un côté sombre de la FinTech en environnement faiblement régulé, articulé autour de la vulnérabilité des clients, de l'incapacité technique des prestataires et de l'irresponsabilité réglementaire (Sampat et al., 2024). Les approches d'économie politique inscrivent enfin l'inclusion financière numérique dans un dispositif où les empreintes numériques des ménages pauvres deviennent une ressource valorisable (Gabor & Brooks, 2017).

2.4. Cadres réglementaires et logiques de plateforme

Les logiques de plateforme ne constituent pas ici un cinquième déterminant autonome. Elles décrivent la forme organisationnelle que prend le marché financier numérique, et c'est à ce titre qu'elles définissent l'objet et la portée du quatrième déterminant, les cadres réglementaires : ceux-ci n'encadrent pas des acteurs isolés mais des écosystèmes dont la structure conditionne la répartition de la valeur.

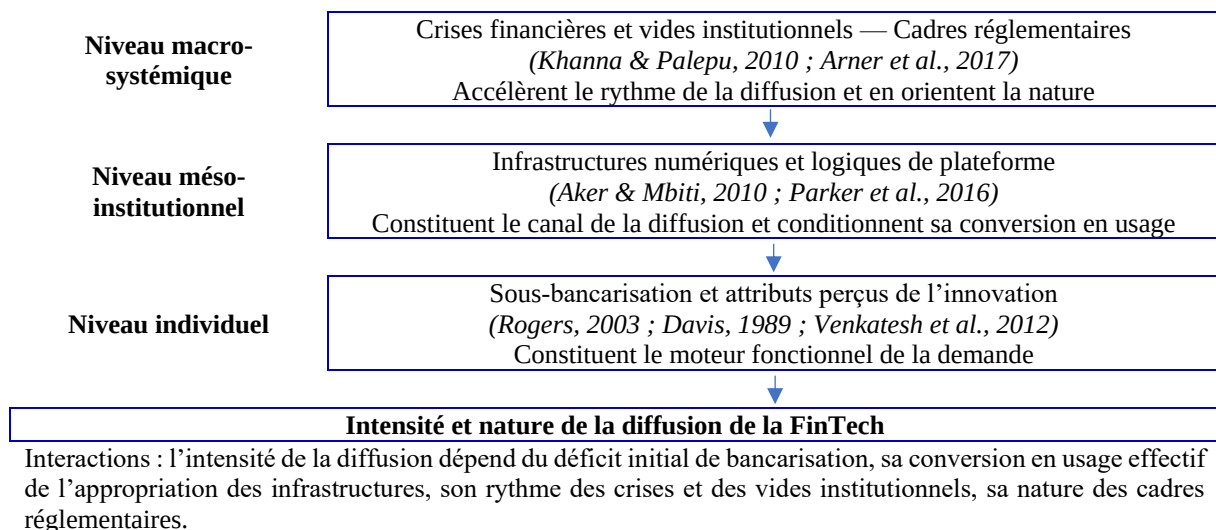
La diffusion de la FinTech s'inscrit dans une transformation plus large des modèles d'organisation économique. L'économie des plateformes multifaces est mobilisée ici parce qu'elle explique, par les effets de réseau et le contrôle des interfaces, la concentration de la valeur autour d'acteurs qui n'en produisent pas directement le contenu (Parker et al., 2016). Dans le secteur financier, cette logique se manifeste par l'Open Banking et l'ouverture des interfaces de programmation, qui favorisent l'émergence d'écosystèmes plus ouverts et modulaires (Omarini, 2018) et dont l'adoption par les consommateurs fait l'objet d'une littérature spécifique soulignant le rôle de la confiance dans le partage des données (Chan et al., 2022). La diffusion des paiements numériques ouvre en outre la voie à des services d'investissement de plateforme (Hong et al., 2025).

La régulation intervient à ce niveau de manière ambivalente. Des cadres flexibles et proportionnés, tels que les dispositifs d'expérimentation encadrée, favorisent l'entrée de nouveaux acteurs, tandis que des cadres rigides ou incertains élèvent les coûts de conformité (Arner et al., 2017). Mais la régulation ne se réduit pas à un arbitrage entre innovation et

stabilité: elle façonne la structure des écosystèmes, les asymétries réglementaires entre banques, acteurs FinTech et plateformes technologiques déterminant la répartition de la valeur et le contrôle de la relation client (Philippon, 2016). La concentration des données, les risques de verrouillage des utilisateurs et les enjeux de cybersécurité imposent en outre une adaptation continue des cadres réglementaires (Bank for International Settlements, 2021). La régulation apparaît dès lors comme un facteur structurant, et non comme un cadre exogène.

Plusieurs travaux nuancent cependant la portée de cette logique de plateforme. L'ouverture des interfaces n'a pas produit partout les effets concurrentiels attendus : l'adoption de l'Open Banking par les utilisateurs demeure modeste dans plusieurs juridictions, les réticences relatives au partage des données limitant l'émergence d'écosystèmes réellement ouverts (Chan et al., 2022). La logique de plateforme peut par ailleurs reconduire la concentration qu'elle prétend défaire, les effets de réseau favorisant l'installation de positions dominantes au bénéfice d'acteurs technologiques déjà établis plutôt que des nouveaux entrants (Philippon, 2016). Les dispositifs d'expérimentation encadrée font eux-mêmes l'objet de critiques : leur capacité à produire un apprentissage réglementaire généralisable est discutée, et leur sélectivité peut avantager les acteurs les mieux dotés en ressources juridiques (Zetzsche et al., 2017). La portée structurante de la régulation dépend donc moins de son degré de flexibilité que de sa capacité à traiter conjointement l'entrée des acteurs et le contrôle des données.

Figure 1 : Cadre intégrateur des déterminants de la diffusion de la FinTech



Source : élaboration de l'auteure

3. Méthodologie de recherche

La recherche adopte un positionnement épistémologique interprétativiste, justifié par la nature de l'objet et de la question posée. Il ne s'agit pas de tester un modèle causal sur un terrain circonscrit, mais d'identifier des mécanismes structurels dont l'expression varie selon les configurations nationales. Une démarche hypothético-déductive supposerait des variables homogènes et mesurées de manière comparable, condition non satisfaite ici : les indicateurs d'inclusion financière diffèrent selon qu'ils sont administratifs ou issus d'enquêtes, et les cadres réglementaires ne se prêtent pas à une quantification directe. L'approche retenue est donc qualitative et comparative, fondée sur l'interprétation de résultats empiriques produits dans des contextes hétérogènes.

La stratégie de recherche combine une revue systématique de la littérature académique et l'analyse de données secondaires institutionnelles. La revue systématique a été privilégiée à la revue narrative afin d'assurer la traçabilité du processus de sélection et de limiter le biais de confirmation dans le choix des travaux mobilisés.

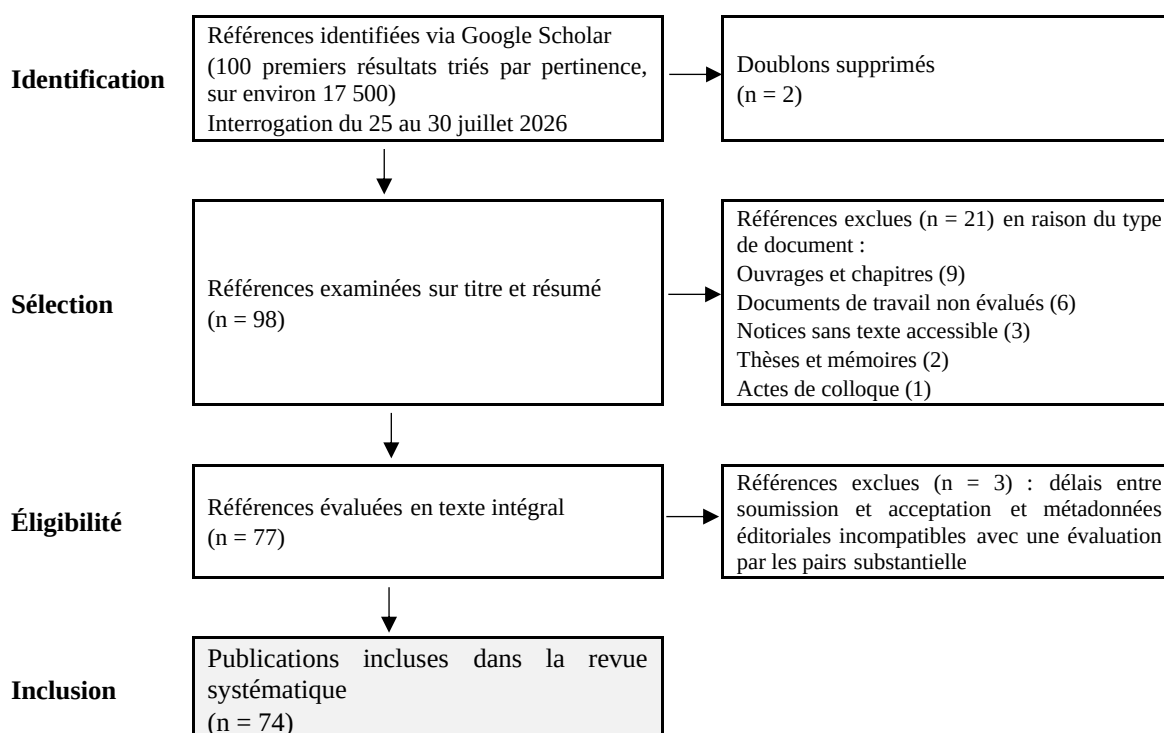
3.1. Protocole d'interrogation et de sélection

La recherche documentaire a été conduite dans Google Scholar entre le 25 et le 30 juillet 2026. Le choix de cette base se justifie par sa couverture multidisciplinaire, son inclusion des travaux en libre accès et sa forte représentation des recherches portant sur les économies émergentes, terrains centraux de l'étude ; ses limites sont discutées en fin de section. L'équation appliquée associe les termes fintech, financial inclusion, adoption et diffusion. La période retenue, 2004 à 2025, couvre les années précédant la crise de 2008, la crise elle-même et la phase post-crise, ce qui permet d'observer la diffusion avant, pendant et après le choc institutionnel plutôt que de la présumer née de celui-ci.

Le choix de 2004 comme borne inférieure répond à deux considérations. Cette année marque l'apparition des premiers travaux académiques consacrés à l'intermédiation financière en ligne et aux systèmes de paiement électronique, antérieurs à la constitution du champ FinTech comme objet de recherche autonome. Elle précède en outre de trois ans le lancement de M-Pesa en 2007, dispositif fondateur du paiement mobile à grande échelle et cas le plus cité de la littérature, ce qui permet d'observer le champ avant l'émergence de sa référence dominante plutôt que de partir de celle-ci.

L'interrogation a généré environ 17 500 résultats. Conformément aux pratiques recommandées pour l'exploitation de cette base, dont le classement est algorithmique et le comptage approximatif, le screening a porté sur les 100 premiers résultats triés par pertinence. Après élimination de 2 doublons, 98 références uniques ont été examinées sur titre et résumé. 21 ont été exclues en raison de leur nature documentaire : ouvrages et chapitres d'ouvrages collectifs, documents de travail non évalués par les pairs, notices sans texte intégral accessible, thèses et actes de colloque.

Figure 2 : Diagramme de flux de la sélection des publications



Source : élaboration de l'auteure, d'après Page et al. (2021)

Les 77 références restantes ont été évaluées en texte intégral et 7 d'entre elles, parues dans des revues dont le processus d'évaluation n'était pas établi a priori, ont fait l'objet d'une vérification individuelle portant sur l'existence d'un identifiant de série, l'identification du comité éditorial, la description du processus d'évaluation et les délais entre soumission, acceptation et

publication. 4 ont été retenues, 3 exclues, un intervalle de deux à trois semaines entre soumission et acceptation ou la présence d'identifiants éditoriaux non renseignés étant jugés incompatibles avec une évaluation substantielle. Le corpus final comprend ainsi 74 publications. L'ensemble de ce corpus a informé l'analyse ; les travaux cités dans le texte sont ceux dont l'apport est directement mobilisé dans l'argumentation.

3.2. Données secondaires et caractérisation du corpus

L'analyse mobilise en complément des données secondaires institutionnelles. Le Global Findex de la Banque mondiale (World Bank, 2025) fournit les indicateurs de détention de comptes et d'usage des services numériques à l'échelle internationale. L'édition 2021 de cette base (Demirgüç-Kunt et al., 2022) est mobilisée comme point de comparaison temporelle, la continuité méthodologique entre les deux éditions autorisant la lecture des évolutions entre 2021 et 2024 rapportées en section 4. Pour le cas marocain, deux sources complémentaires sont mobilisées : les statistiques de la Centrale des comptes bancaires de Bank Al-Maghrib (2025) pour les données de détention individuelle, et le rapport annuel sur la supervision bancaire (Bank Al-Maghrib, 2024) pour les données de structure et de flux du secteur. Les indicateurs relatifs à la monétique et au paiement mobile proviennent du Centre monétique interbancaire (2023a, 2023b). Ces sources sont retenues pour leur comparabilité internationale et leur antériorité sur les déclarations sectorielles. Le tableau 1 présente la synthèse bibliométrique du corpus complet et le tableau 2 caractérise les principaux travaux analysés en texte intégral.

La procédure d'extraction s'appuie sur une grille appliquée de manière uniforme aux 74 publications retenues. Six champs y sont renseignés : auteurs et année, contexte géographique, cadre théorique mobilisé, méthode et taille de l'échantillon, déterminant principal examiné et résultat central. Les quatre familles de déterminants n'ont pas été déduites inductivement du corpus : elles ont été définies a priori à partir des cadres théoriques présentés en section 2, chacun opérant à un niveau d'observation distinct. Le codage a consisté à rattacher chaque publication à l'une ou à plusieurs de ces familles selon le déterminant qu'elle examine à titre principal, les travaux transversaux étant affectés à plusieurs familles. Ce choix a priori présente l'avantage de la traçabilité analytique, mais il comporte une contrepartie : il ne permet pas de faire émerger des déterminants absents des cadres retenus, limite qui est assumée au regard de l'objectif de l'étude, lequel vise l'articulation de cadres existants et non la construction inductive d'une taxonomie nouvelle.

Tableau 1 : Répartition du corpus par zone géographique et par période (n = 74)

Dimension	Catégorie	Effectif	Part du corpus (%)
Zone géographique	Afrique subsaharienne	14	18,9
	Afrique du Nord, dont Maroc	3	4,1
	Asie	17	23,0
	Transnational ou comparatif	38	51,4
	Non déterminée	2	2,7
Période de publication	2015-2019	2	2,7
	2020-2022	18	24,3
	2023-2025	52	70,3
	Non déterminée	2	2,7
Total		74	100,0

Source : élaboration de l'auteure à partir du corpus analysé

Tableau 2 : Caractérisation des principaux travaux du corpus

Auteurs (année)	Contexte	Cadre théorique	Méthode	Résultat principal
Gabor & Brooks (2017)	International	Économie politique	Analyse qualitative	L'inclusion numérique organise la mise en données et la monétisation des empreintes des ménages pauvres
Ait Hbib et al. (2021)	Maroc, secteur informel	Diffusion de l'innovation	Probit, 367 non bancarisés	Avantage relatif, compatibilité, faible complexité et observabilité significatifs ; testabilité non significative
El Haloui & Alj (2023)	Maroc, non bancarisés	Modèles d'acceptation	Enquête, 144 détenteurs de M-wallet	Avantage comparatif et facilité d'utilisation perçus déterminants ; confiance perçue marginale
Ed-Daoudy & Chakir (2024)	Maroc, PME	Diffusion de l'innovation	Méthode mixte	Avantage relatif (0,323), testabilité (0,277) et compatibilité (0,152) corrélés à l'adoption
Sampat et al. (2024)	Nigeria, opérateurs	Technologie-organisation-environnement	23 entretiens semi-directifs	Vulnérabilité des clients, incapacité technique et irresponsabilité réglementaire
Ndungu & Moturi (2020)	Kenya, microfinance	Technologie-organisation-environnement	Enquête, 92 répondants	Facteurs technologiques ($\beta = 0,563$), environnementaux (0,562) et organisationnels (0,281) significatifs

Source : élaboration de l'auteure à partir du corpus analysé

3.3. Limites du protocole

Le recours à une base documentaire unique constitue la principale limite. Google Scholar produit un comptage estimatif, susceptible de varier d'une interrogation à l'autre sans modification de la requête, et son classement par pertinence repose sur un algorithme non documenté, ce qui restreint la reproductibilité à l'identique du corpus. Le corpus comporte en outre des publications parues dans des revues à faible visibilité internationale, conséquence de cette couverture. Le protocole demeure néanmoins transparent : équation, période, règle des 100 premiers résultats, motifs d'exclusion et dates d'interrogation sont explicités, ce qui permet à un tiers de reproduire la démarche.

Deux conséquences méritent d'être explicitées. La restriction du screening aux 100 premiers résultats, sur environ 17 500 occurrences, repose sur un tri par pertinence dont les critères ne sont pas publiés par l'éditeur de la base. Ce classement accordant un poids important au nombre de citations, il tend à sous-représenter deux catégories de travaux : les publications récentes, dont le stock de citations n'est pas encore constitué, et les travaux peu cités portant sur des terrains périphériques. Le corpus reflète donc davantage la littérature établie du champ que sa frontière la plus récente. L'absence de triangulation avec une base indexée telle que Scopus ou Web of Science constitue la seconde conséquence : elle ne permet pas de vérifier la stabilité de l'échantillon des 100 premiers résultats ni d'en mesurer le taux de recouvrement avec un corpus construit sur une base à couverture contrôlée. Une réplique mobilisant ces bases constitue à ce titre un prolongement nécessaire, dont les résultats permettraient d'estimer l'ampleur du biais de sélection propre au protocole retenu.

Deux références marocaines appellent une précision au regard de ce protocole. Ait Hbib et al. (2021), parue dans International Journal of Information Technology and Applied Sciences, et El Haloui et Alj (2023), parue dans Revue Internationale du Chercheur, ont été soumises à la même vérification individuelle que les sept revues au statut incertain : existence d'un identifiant de série, identification du comité éditorial, description du processus d'évaluation et délais entre soumission et acceptation. Ces deux supports satisfont ces critères mais ne figurent pas dans les

bases d'indexation internationales de référence, ce qui limite leur visibilité et la vérifiabilité externe de leurs résultats. Leur maintien dans le corpus se justifie par la rareté des travaux empiriques portant sur l'adoption de la FinTech par les populations non bancarisées au Maroc, terrain central de l'étude. Leurs résultats sont en conséquence mobilisés comme éléments d'un faisceau convergent plutôt que comme preuves autonomes : la tension qu'ils révèlent sur la testabilité de l'innovation est interprétée en section 5.1 à la lumière de la littérature internationale, et non retenue comme un résultat établi à elle seule.

4. Résultats

4.1. Sous-bancarisation et intensité de diffusion

Les données du Global Findex (World Bank, 2025), issues d'une enquête menée en 2024 auprès de 145 000 adultes dans 141 économies, permettent de quantifier la dynamique. À l'échelle mondiale, 79 % des adultes détiennent un compte auprès d'une institution financière ou d'un prestataire de services d'argent mobile, contre 74 % en 2021 et 51 % en 2011. La progression est plus rapide dans les économies à revenu faible et intermédiaire, où le taux atteint 75 % contre 42 % en 2011.

Ces écarts de rythme sont compatibles avec l'hypothèse d'une diffusion d'autant plus intense que le déficit initial était marqué, sans qu'une lecture comparative de statistiques descriptives permette d'en établir la causalité : les gains les plus élevés des trois dernières années sont observés dans des économies partant de niveaux faibles. Ils invitent cependant à nuancer l'argument de substitution, 1,3 milliard d'adultes demeurant sans compte.

Tableau 3 : Détention d'un compte financier selon les zones et pays de comparaison

Zone ou pays	Détention d'un compte (2024)	Repère antérieur
Monde	79 %	74 % (2021) ; 51 % (2011)
Économies à revenu faible et intermédiaire	75 %	42 % (2011)
Afrique subsaharienne	58 %	34 % (2014)
Jordanie	66 %	–
Égypte	64 %	–
Algérie	51 %	–
Maroc	44 % (55 % hommes ; 35 % femmes)	–

Source : élaboration de l'auteure à partir du Global Findex (2025)

4.2. Infrastructures numériques : un effet conditionnel

Le volet de connectivité numérique du Global Findex (World Bank, 2025) indique que 86 % des adultes possèdent un téléphone mobile, dont 68 % un téléphone intelligent, et que la part des adultes des économies à revenu faible et intermédiaire ayant effectué un paiement numérique est passée de 35 % en 2021 à 42 % en 2024.

Ces données confirment le caractère conditionnel de la relation. 31 % des adultes sans compte dans ces économies ne possèdent pas de téléphone mobile, proportion qui atteint la moitié en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Le résultat kenyan va dans le même sens au niveau des opérateurs : les institutions de microfinance recourent massivement aux canaux fonctionnant sur tout type de terminal, messagerie et données de service supplémentaires non structurées, et très peu aux applications mobiles, qui exigent un téléphone intelligent (Ndungu & Moturi, 2020). L'infrastructure déplace ainsi la frontière de l'exclusion davantage qu'elle ne l'efface.

4.3. Crises, vides institutionnels et régulation

Les résultats sont cohérents avec l'effet catalyseur des crises et des vides institutionnels, ainsi

qu'avec le rôle structurant de la régulation. Le cas nigérian, mobilisé ici à titre d'illustration et non de validation générale, fournit un indicateur de l'incomplétude réglementaire : sur environ 250 entreprises FinTech recensées, 80 seulement seraient enregistrées auprès de la banque centrale, sans que cela empêche l'expansion du secteur (Sampat et al., 2024). Les opérateurs interrogés décrivent en outre des compétences enchevêtrées entre autorité monétaire, régulateur des télécommunications et autorité des marchés de capitaux.

Ces observations indiquent que le vide réglementaire n'affecte pas la vitesse de la diffusion mais sa nature, en déterminant quelles pratiques commerciales deviennent possibles. Les pratiques rapportées incluent l'accès au répertoire téléphonique des emprunteurs et l'envoi de messages diffamatoires à leurs contacts en cas de défaut de remboursement.

La portée de ce constat doit être circonscrite. Il repose sur une étude qualitative fondée sur 23 entretiens semi-directifs auprès d'opérateurs d'un seul pays (Sampat et al., 2024). Ce matériau établit l'existence du mécanisme et en documente les modalités concrètes, mais il ne permet ni d'en mesurer la fréquence, ni d'en généraliser la portée à l'ensemble des économies faiblement régulées. Le cas nigérian est donc mobilisé comme illustration du mécanisme des vides institutionnels, non comme preuve de sa généralité.

4.4. Le cas marocain : un paradoxe entre connectivité et bancarisation

Le contexte marocain illustre l'interaction des quatre déterminants. 44 % seulement des adultes marocains détiennent un compte bancaire ou un portefeuille électronique en 2024, niveau inférieur à celui de pays comparables de la région. Environ 15 millions d'adultes demeurent sans compte, et l'écart entre les sexes atteint 20 points de pourcentage lorsque l'écart mondial se limite à 4 points.

Ce déficit coexiste avec une infrastructure de paiement dense. Le pays compte 18 établissements de paiement agréés, dont le réseau atteint 32 221 points de service, dont 30 708 agences mandataires, là où le réseau bancaire conventionnel et participatif compte 5 692 agences et 8 328 guichets automatiques. La capillarité des points de service des établissements de paiement dépasse ainsi de plus de 5 fois celle du réseau d'agences bancaires. Cette configuration écarte l'explication de la faible bancarisation par un défaut d'infrastructure de proximité et déplace l'analyse vers les conditions sociales de l'usage.

Les données de flux confirment l'intensité de la diffusion en cours. Le volume des transactions effectuées via des comptes de paiement est passé de 10,1 milliards de dirhams en 2023 à 43,6 milliards en 2024, soit une multiplication par plus de 4 en une seule année, tandis que le volume des transferts de fonds progressait de 108,5 à 116 milliards de dirhams. Cette dissociation entre la progression très rapide des flux et la stabilité relative du taux de détention de comptes constitue le cœur du paradoxe marocain : l'usage des services de paiement numériques s'intensifie au sein d'une population dont le périmètre d'inclusion bancaire ne s'élargit que lentement.

La comparaison des sources fait apparaître un écart de mesure significatif. Les statistiques administratives recensent 19,1 millions de titulaires d'au moins un compte, dont 18,5 millions de personnes physiques, ce qui conduit à un taux de détention nettement supérieur à celui issu de l'enquête. Cette divergence s'explique par la nature des sources : les données administratives comptabilisent les comptes ouverts, y compris inactifs ou détenus par des non-résidents, tandis que l'enquête mesure l'usage déclaré par un échantillon représentatif d'adultes résidents. L'écart rappelle qu'accès formel et usage effectif ne se confondent pas, distinction que la progression rapide des flux de paiement rend d'autant plus nécessaire.

Cet écart a une conséquence opérationnelle qu'il convient d'énoncer dès ce stade. Pour le suivi des politiques publiques d'inclusion financière, les données d'enquête doivent être privilégiées sur les statistiques administratives. Ces dernières mesurent un stock de comptes ouverts, indicateur sensible aux ouvertures multiples, aux comptes inactifs et aux détenteurs non-

résidents, et donc susceptible de progresser sans amélioration de l'inclusion réelle. L'enquête mesure en revanche un usage déclaré par un échantillon représentatif de la population résidente, qui correspond à l'objectif poursuivi par ces politiques. Les statistiques administratives conservent leur utilité pour le suivi de l'offre, de la structure du secteur et des volumes de flux, où elles sont les seules disponibles.

Tableau 4 : Indicateurs de bancarisation et de paiement numérique au Maroc

Indicateur	Valeur	Année	Source
Comptes bancaires ouverts	38,2 millions (+5,2 %)	2024	Bank Al-Maghrib (2025)
Titulaires d'au moins un compte (personnes physiques et morales)	19,1 millions dont 18,5 millions de personnes physiques	2024	Bank Al-Maghrib (2025)
Part des femmes parmi les personnes physiques titulaires	39 %	2024	Bank Al-Maghrib (2025)
Adultes détenant un compte (enquête)	44 %	2024	World Bank (2025)
Agences bancaires	5 692	2024	Bank Al-Maghrib (2024)
Guichets automatiques bancaires	8 328	2024	Bank Al-Maghrib (2024)
Établissements de paiement agréés	18	2024	Bank Al-Maghrib (2024)
Points de service des établissements de paiement	32 221 dont 30 708 agences mandataires	2024	Bank Al-Maghrib (2024)
Volume des transactions via comptes de paiement	43,6 milliards de dirhams (10,1 en 2023)	2024	Bank Al-Maghrib (2024)
Volume des transferts de fonds	116 milliards de dirhams (108,5 en 2023)	2024	Bank Al-Maghrib (2024)
Porteurs de cartes bancaires	20 millions	2023	Centre monétique interbancaire (2023a)
Porteurs de portefeuilles électroniques	8 millions	2023	Centre monétique interbancaire (2023a)

Note : les indicateurs ne partagent pas une base annuelle commune. Les données de détention, de réseau et de flux se rapportent à 2024 ; celles relatives aux porteurs de cartes et de portefeuilles électroniques se rapportent à 2023, dernier exercice publié. Les comparaisons entre ces deux blocs doivent être lues sous cette réserve

Source : élaboration de l'auteure à partir de Bank Al-Maghrib (2024, 2025), du Centre monétique interbancaire (2023b) et du Global Findex (World Bank, 2025)

5. Discussion

La discussion met les résultats en tension avec les travaux empiriques recensés dans la revue de littérature, autour de trois axes analytiques, avant d'en tirer les implications pour le système financier marocain et les apports théoriques.

5.1. Diffusion technique et appropriation sociale

La configuration marocaine impose de distinguer la diffusion d'une infrastructure de son appropriation. 20 millions de porteurs de cartes et 8 millions de portefeuilles électroniques coexistent avec un taux de détention de compte de 44 % : la contrainte dominante n'est pas infrastructurelle. Ce constat s'écarte des travaux qui attribuent à la couverture réseau un rôle déterminant (Mothobi & Kebotsamang, 2024) et rejoint ceux qui insistent sur la littératie et la fracture d'usage (Odei-Appiah et al., 2022).

Le corpus contient sur ce point une tension qui mérite d'être explicitée plutôt que lissée. Deux études conduites sur le même terrain national et mobilisant le même cadre théorique aboutissent à des conclusions opposées concernant la testabilité de l'innovation : non significative auprès de travailleurs informels non bancarisés (Ait Hbib et al., 2021), elle est positivement corrélée

à l'adoption auprès de PME (Ed-Daoudy & Chakir, 2024). L'interprétation proposée est que la testabilité n'est pas une caractéristique intrinsèque de l'innovation mais une capacité relative de l'adoptant : expérimenter suppose de pouvoir absorber le coût d'un essai infructueux, marge dont une entreprise dispose et dont un travailleur informel non bancarisé est dépourvu.

Cette lecture éclaire également le rôle minime de la confiance perçue observé chez les personnes non bancarisées (El Haloui & Alj, 2023), résultat contre-intuitif au regard des modèles d'acceptation : lorsque l'alternative formelle est absente, le calcul de confiance cède devant la nécessité fonctionnelle. Il en résulte une proposition testable : les attributs perçus de l'innovation possèdent un pouvoir explicatif conditionné par la position socioéconomique de l'adoptant, ce qui invite à stratifier les échantillons plutôt qu'à estimer des effets moyens sur des populations hétérogènes.

Cette proposition appelle une opérationnalisation pour être vérifiable. Trois variables de stratification peuvent être retenues. Le niveau de ressources, mesuré par le revenu mensuel rapporté au seuil de pauvreté national ou par les quintiles de dépense des enquêtes de consommation, permet d'approcher la capacité à absorber le coût d'un essai infructueux. Le statut d'emploi, formel ou informel, opérationnalisé par l'affiliation à un régime de protection sociale, capture la régularité du revenu et donc l'horizon de planification financière. L'accès préalable au crédit formel, mesuré par la détention d'un produit de crédit bancaire au cours des vingt-quatre derniers mois, approche l'existence d'une alternative formelle et conditionne la pertinence du calcul de confiance. L'hypothèse est que les coefficients associés à la testabilité et à la confiance perçues diffèrent significativement entre strates, et qu'un test d'égalité des coefficients entre sous-échantillons rejetterait l'hypothèse d'homogénéité postulée par les modèles usuels.

5.2. Inclusion ou enrôlement : deux lectures concurrentes

Les indicateurs présentés se prêtent à deux interprétations que les seules données de détention de comptes ne permettent pas de trancher. La première, dominante dans la littérature institutionnelle, lit la progression comme un élargissement de l'accès. La seconde analyse l'inclusion financière numérique comme un dispositif de mise en données et de monétisation des empreintes numériques des ménages pauvres (Gabor & Brooks, 2017).

Les données ne permettent pas d'écarter cette seconde lecture : la détention de comptes progresse et l'accès aux paiements numériques s'étend, mais la santé financière des ménages, entendue comme la capacité à poursuivre des objectifs financiers et à absorber un choc, ne s'améliore pas. Les travaux menés auprès des opérateurs documentent les mécanismes concrets de cette ambivalence (Sampat et al., 2024) : le problème n'est pas l'insuffisance de l'accès mais la qualité des conditions dans lesquelles il est octroyé. Aucune des deux lectures n'est exclusive : le même phénomène produit des effets divergents selon la configuration institutionnelle, ce qui conduit à reconsidérer le statut analytique de la régulation.

Cette lecture critique ne repose pas sur une contribution isolée. Le courant d'économie politique de la finance numérique en a documenté plusieurs déclinaisons : l'analyse des dispositifs de collecte et de valorisation des données comportementales des populations à faible revenu, celle des rapports de pouvoir entre opérateurs de plateformes et utilisateurs dans la répartition de la valeur produite par ces données, et les travaux consacrés aux effets redistributifs de l'extension du crédit numérique (Lagna & Ravishankar, 2021; Zetzsche et al., 2017). Ces contributions convergent sur un point : l'inclusion mesurée par la détention d'un instrument ne renseigne pas sur les termes de l'échange auquel elle donne accès.

5.3. La régulation comme variable endogène

La littérature traite fréquemment la régulation comme un arbitrage entre innovation et stabilité. Les résultats invitent à dépasser cette représentation. Le cas nigérian montre qu'un vide réglementaire ne ralentit pas la diffusion mais en modifie la nature, et la question pertinente

n'est pas davantage celle du volume de régulation que celle de la cohérence de l'architecture de supervision : la fragmentation de l'autorité apparaît comme le facteur limitant. Ce résultat converge avec les travaux établissant que la qualité institutionnelle modère la relation entre adoption et inclusion (Ben Mbarek, 2025), et avec ceux qui identifient l'environnement réglementaire comme déterminant de l'adoption au niveau des organisations (Ndungu & Moturi, 2020).

La régulation ne constitue donc pas un cadre exogène s'appliquant à une diffusion préexistante, mais une variable endogène qui détermine si la diffusion produit de l'inclusion ou de l'extraction. Cette lecture rejoint l'analyse des logiques de plateforme : l'ouverture réglementaire des interfaces redistribue le contrôle de la relation client et des données (Chan et al., 2022; Hong et al., 2025).

5.4. Implications pour le système financier marocain

Quatre implications se dégagent. Puisque la contrainte dominante n'est pas infrastructurelle, les politiques centrées sur le déploiement d'équipements présentent un rendement marginal décroissant, les leviers déterminants se situant du côté de l'éducation financière, de la tarification et des réseaux de distribution de proximité. Un écart entre les sexes de 20 points ne se résorbe pas par des dispositifs universels et appelle des instruments spécifiques.

La densité du réseau des établissements de paiement invite à reconsidérer la nature de la contrainte. Avec plus de 30 000 points de service, dont l'essentiel repose sur des agences mandataires, la proximité physique n'est plus le facteur limitant. L'enjeu se déplace vers la conversion de cette accessibilité en détention de comptes, ce qui relève de la confiance, de la tarification et de la compétence financière plutôt que du maillage territorial.

Une dimension supplémentaire, absente des analyses centrées sur l'infrastructure, mérite d'être intégrée. La littérature sur l'inclusion financière au Maghreb documente le rôle des considérations de conformité aux principes de la finance islamique dans la réticence à l'ouverture de comptes bancaires formels, notamment la perception du caractère intéressé de la rémunération des dépôts et du crédit conventionnel (Baber, 2020). Cette dimension éclaire autrement le paradoxe marocain : elle suggère que le développement de la finance participative, dont le réseau demeure limité au regard du réseau conventionnel, constitue un levier distinct de ceux de la tarification et de la littératie, et qu'une partie de la contrainte relève d'un défaut d'adéquation de l'offre aux préférences des usagers plutôt que d'un déficit de compétence ou d'accès. Elle invite également à distinguer, parmi les personnes sans compte, celles qui en sont exclues de celles qui s'en abstiennent.

L'écart entre statistiques administratives et données d'enquête suggère ensuite que le suivi de la stratégie nationale d'inclusion financière gagnerait à privilégier des indicateurs d'usage effectif plutôt que des volumes de comptes ouverts. Enfin, le rapport entre 8 millions de portefeuilles électroniques et 18,5 millions de personnes physiques titulaires d'un compte indique que le mobile banking n'a pas atteint au Maroc le régime de substitution observé dans plusieurs économies subsahariennes, sans être pour autant réduit à un canal complémentaire. Cette position intermédiaire, que la dichotomie usuelle ne permet pas de saisir, constitue un objet de recherche en soi.

5.5. Apports théoriques et agenda de recherche

Cette étude apporte trois contributions. La première est une lecture intégrée de la diffusion de la FinTech, fondée sur l'interaction entre sous-bancarisation, infrastructures numériques, chocs institutionnels et cadres réglementaires, plutôt que sur l'identification d'un facteur dominant. Elle articule la théorie de la diffusion de l'innovation, les modèles d'acceptation des technologies, l'analyse des vides institutionnels et l'économie des plateformes en précisant le

niveau d'observation propre à chacun, ce qui permet d'expliquer pourquoi des économies présentant des niveaux d'adoption comparables suivent des trajectoires divergentes.

La deuxième contribution concerne le statut analytique des attributs perçus de l'innovation. La théorie de la diffusion les traite comme des propriétés de l'innovation elle-même, supposées opérer de manière homogène sur l'ensemble des adoptants potentiels (Rogers, 2003). Les résultats du corpus contredisent cette hypothèse d'homogénéité. La testabilité ressort non significative auprès de travailleurs informels non bancarisés (Ait Hbib et al., 2021) mais positivement corrélée à l'adoption auprès de PME sur le même terrain national (Ed-Daoudy & Chakir, 2024), et la confiance perçue joue un rôle marginal chez les personnes dépourvues d'alternative bancaire (El Haloui & Alj, 2023). Nous proposons d'en tirer une reformulation : les attributs perçus n'ont pas un pouvoir explicatif uniforme, mais un pouvoir explicatif conditionné par la position socioéconomique de l'adoptant. La testabilité suppose une capacité à absorber le coût d'un essai infructueux ; la confiance ne devient un critère de décision qu'en présence d'une alternative. Cette proposition est directement testable : elle implique que des échantillons stratifiés selon le niveau de ressources et l'accès préalable aux services financiers formels produiraient des coefficients significativement différents pour les mêmes variables, là où les estimations conduites sur des populations hétérogènes produisent des effets moyens peu interprétables.

La troisième contribution consiste à requalifier la régulation comme variable endogène. La littérature la traite majoritairement comme un paramètre exogène agissant sur le rythme de la diffusion, selon un arbitrage entre innovation et stabilité. Les résultats suggèrent que son effet porte moins sur la vitesse que sur la nature des effets produits : à niveau de diffusion comparable, la qualité du cadre institutionnel détermine si l'extension de l'accès se traduit par de l'inclusion ou par des pratiques extractives (Ben Mbarek, 2025 ; Sampat et al., 2024). Cette requalification permet de rendre compte de la coexistence, au sein du même mouvement de diffusion, de trajectoires d'inclusion et de trajectoires d'extraction, que les approches centrées sur les taux d'adoption ne distinguent pas.

Ces contributions délimitent un agenda de recherche. Sur le plan méthodologique, la distinction entre mesures administratives et mesures d'enquête, dont l'écart est documenté dans le cas marocain, appelle des travaux sur la construction d'indicateurs d'usage effectif plutôt que d'accès formel. Sur le plan empirique, le positionnement intermédiaire du portefeuille électronique marocain, ni substitut ni simple complément du compte bancaire, constitue une configuration que la dichotomie usuelle ne permet pas de caractériser et qui mériterait une étude dédiée. Sur le plan théorique enfin, la dissociation observée entre l'intensification des flux de paiement et la stabilité du périmètre de bancarisation invite à examiner si l'usage répété de services de paiement numériques constitue une étape vers l'inclusion bancaire ou un régime stable distinct de celle-ci.

6. Conclusion

Cet article a analysé la diffusion de la FinTech à partir d'une approche structurale, en s'appuyant sur une revue systématique de 74 publications conduite selon les recommandations PRISMA et sur des données secondaires institutionnelles. Quatre déterminants ont été examinés dans leur interaction : la sous-bancarisation, moteur fonctionnel de la diffusion ; les infrastructures numériques, canal nécessaire mais non suffisant ; les crises et vides institutionnels, accélérateurs ; et les cadres réglementaires, déterminants de la nature des effets produits.

L'article apporte trois contributions théoriques. Il propose une lecture intégrée de la diffusion fondée sur l'interaction des déterminants plutôt que sur l'identification d'un facteur dominant. Il met en évidence le caractère conditionnel des attributs perçus de l'innovation, dont le pouvoir explicatif varie selon la capacité de l'adoptant à supporter le coût d'un essai et selon l'existence

d'alternatives formelles. Il requalifie enfin la régulation comme variable endogène déterminant la nature, et non seulement le rythme, de la diffusion. Sur le plan pratique, l'analyse du cas marocain débouche sur les implications opérationnelles développées en section 5.4, dont la mise en œuvre relève d'acteurs identifiés. La réorientation des indicateurs de suivi de la stratégie nationale d'inclusion financière vers l'usage effectif plutôt que le nombre de comptes ouverts relève de Bank Al-Maghrib, en sa qualité de producteur des statistiques de bancarisation et de copilote de cette stratégie. La conception d'instruments ciblant spécifiquement les femmes, que des dispositifs universels ne suffisent pas à atteindre, relève du ministère de l'Économie et des Finances et des programmes publics d'éducation financière. L'exploitation du réseau des agences mandataires comme canal de conversion de l'accessibilité physique en détention de comptes incombe aux établissements de paiement agréés et aux banques partenaires. Le développement d'une offre conforme aux principes de la finance participative, enfin, relève conjointement des établissements concernés et de leur autorité de supervision.

La recherche présente des limites. Elle repose sur une base documentaire unique, dont le comptage estimatif et le classement algorithmique restreignent la reproductibilité stricte du corpus, et sur des données secondaires qui ne permettent pas de tester économétriquement les relations identifiées. La portée des comparaisons entre pays demeure tributaire de la comparabilité des indicateurs, dont l'écart entre mesures administratives et mesures d'enquête rappelle la sensibilité.

À ces limites documentaires s'ajoutent celles qui tiennent à la démarche interprétativiste elle-même. La catégorisation du corpus en quatre familles de déterminants procède d'une lecture assumée, conduite par une seule chercheuse, sans vérification par un second codeur ni calcul d'un taux d'accord inter-codeurs. La traçabilité de cette catégorisation repose donc sur l'explicitation de la grille d'extraction et des cadres théoriques mobilisés, non sur une procédure de fiabilité inter-juges. Le rattachement des travaux transversaux à plusieurs familles, en particulier, comporte une part d'appréciation que la seule lecture des résumés ne permet pas de neutraliser. Une réplication du codage par un second chercheur constituerait un test direct de la robustesse de la grille proposée.

Ces limites ouvrent des perspectives. La proposition relative au caractère conditionnel des attributs perçus est directement testable par des études stratifiées selon la position socioéconomique des adoptants. Deux objets d'étude se dégagent, que les données actuelles mettent en évidence sans encore les expliquer, et qui gagnent à être formulés comme des questions de recherche assorties d'un protocole. La première porte sur le portefeuille électronique : à quelles conditions son usage répété conduit-il à l'ouverture d'un compte bancaire, et à quelles conditions constitue-t-il un régime stable distinct de la bancarisation ? Un suivi longitudinal d'une cohorte de détenteurs de portefeuilles, sur trois à cinq ans, permettrait d'observer les trajectoires de conversion et d'identifier les seuils d'usage associés à la bascule. La seconde porte sur la disjonction entre infrastructure et usage : pourquoi une densité de points de service cinq fois supérieure à celle du réseau bancaire ne se traduit-elle pas par une détention de comptes plus élevée ? Une enquête auprès de non-détenteurs résidant à proximité immédiate d'une agence mandataire, stratifiée selon les trois variables proposées en section 5.1, permettrait de distinguer les motifs d'exclusion des motifs d'abstention volontaire.

Références

- (1). Ait Hbib, A., Makhrouf, S., Choukar, E., & El Hamidi, N. (2021). Financial inclusion of the informal sector through FinTech: what perspective does the Diffusion of Innovation offer? *International Journal of Information Technology and Applied Sciences*, 3(4), 184–190. <https://doi.org/10.5281/zenodo.11479385>

- (2). Aker, J. C., & Mbiti, I. M. (2010). Mobile phones and economic development in Africa. *Journal of Economic Perspectives*, 24(3), 207–232.
- (3). Al-Sharafi, M. A., Muhammed, I., Alzaeemi, S., Albashrawi, M. A., Chae, I., & Dwivedi, Y. K. (2025). Factors shaping FinTech adoption: a systematic review, key determinants, theoretical insights, conceptual framework and future research directions. *Information Discovery and Delivery. Publication en ligne anticipée*. <https://doi.org/10.1108/IDD-04-2025-0098>
- (4). Arner, D. W., Barberis, J., & Buckley, R. P. (2017). FinTech, RegTech, and the reconceptualization of financial regulation. *Northwestern Journal of International Law & Business*, 37, 371–413.
- (5). Baber, H. (2020). Financial inclusion and FinTech: A comparative study of countries following Islamic finance and conventional finance. *Qualitative Research in Financial Markets*, 12(1), 24–42. <https://doi.org/10.1108/QRFM-12-2018-0131>
- (6). Bank Al-Maghrib. (2024). *Rapport annuel sur la supervision bancaire - Exercice 2024*. <https://www.bkam.ma/Publications-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-sur-la-supervision-bancaire>
- (7). Bank Al-Maghrib. (2025). *Statistiques sur les comptes bancaires - Décembre 2024*. <https://www.bkam.ma/Statistiques/Calendrier/Statistiques-sur-les-comptes-bancaires>
- (8). Bank for International Settlements. (2021). *Annual Economic Report 2021*. <https://www.bis.org/publ/arpdf/ar2021e.htm>
- (9). Ben Mbarek, K. (2025). Fintech adoption and financial inclusion in emerging economies: the moderating role of institutional quality. *SN Business & Economics*, 5(11), article 174. <https://doi.org/10.1007/S43546-025-00956-Y>
- (10). Centre monétique interbancaire. (2023a). *Activité monétique 2023*. https://www.cmi.co.ma/sites/default/files/publication_documents/activite_monetique_cmi_septembre_2023v3_compressed.pdf
- (11). Centre monétique interbancaire. (2023b). *Paiement mobile : le CMI complète l'écosystème d'inclusion financière et sociale marocain avec l'activation de « Maroc Pay »*. https://www.cmi.co.ma/sites/default/files/cp_cmi_paiement_mobile_version_final_f.pdf
- (12). Chan, R., Troshani, I., Rao Hill, S., & Hoffmann, A. (2022). Towards an understanding of consumers' FinTech adoption: The case of Open Banking. *International Journal of Bank Marketing*, 40(4), 886–917.
- (13). Choi, Y., Han, S., & Lee, C. (2024). Exploring drivers of fintech adoption among elderly consumers. *Technology in Society*, 78, 102669.
- (14). Davis, F. D. (1989). Perceived usefulness, perceived ease of use, and user acceptance of information technology. *MIS Quarterly*, 13(3), 319–340.
- (15). Del Sarto, N., & Ozili, P. K. (2025). FinTech and financial inclusion in emerging markets: a bibliometric analysis and future research agenda. *International Journal of Emerging Markets*, 20(13), 270–290. <https://doi.org/10.1108/IJOEM-08-2024-1428>
- (16). Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., & Ansar, S. (2022). The Global Findex Database 2021: Financial inclusion, digital payments, and resilience in the age of COVID-19. World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1897-4>
- (17). Ed-Daoudy, A., & Chakir, A. (2024). Financial inclusion of Moroccan SMEs: Assessing FinTech's adoption and exploring decentralized finance perceptions in Morocco. *Open Journal of Business and Management*, 12(4), 845–863.

- (18). El Haloui, Y., & Alj, B. (2023). Exploration des facteurs influençant l'adoption du Mobile Banking au Maroc. *Revue Internationale Du Chercheur*, 4(2), 309–335.
- (19). Firmansyah, E. A., Masri, M., Anshari, M., & Besar, M. H. A. (2022). Factors Affecting Fintech Adoption: A Systematic Literature Review. *FinTech*, 2(1), 21–33. <https://doi.org/10.3390/fintech2010002>
- (20). Frost, J. (2020). *The economic forces driving fintech adoption across countries (BIS Working paper No. 838)*. Bank for International Settlements. <https://www.bis.org/publ/work.htm>
- (21). Gabor, D., & Brooks, S. (2017). The digital revolution in financial inclusion: international development in the fintech era. *New Political Economy*, 22(4), 423–436.
- (22). Gomber, P., Kauffman, R. J., Parker, C., & Weber, B. W. (2018). On the fintech revolution: Interpreting the forces of innovation, disruption, and transformation in financial services. *Journal of Management Information Systems*, 35(1), 220–265.
- (23). GSMA. (2021). *The State of Mobile Internet Connectivity 2021 Connected Society*. <https://www.gsma.com/somic/the-state-of-mobile-internet-connectivity-2021/>
- (24). Ha, D., Le, P., & Nguyen, D. K. (2025). Financial inclusion and fintech: a state-of-the-art systematic literature review. *Financial Innovation*, 11(1), article 69. <https://doi.org/10.1186/S40854-024-00741-0>
- (25). Hong, C. Y., Lu, X., & Pan, J. (2025). Financial inclusion via Fintech: From digital payments to platform investments. *Management Science*. Publication en ligne anticipée. <https://doi.org/10.1287/mnsc.2024.04423>
- (26). Hoque, M. Z., Chowdhury, N. J., Hossain, A. A., & Tabassum, T. (2024). Social and facilitating influences in fintech user intention and the fintech gender gap. *Heliyon*, 10(1). <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2023.e23457>
- (27). Jack, W., & Suri, T. (2014). Risk sharing and transactions costs: Evidence from Kenya's mobile money revolution. *American Economic Review*, 104(1), 183–223.
- (28). Kanga, D., Oughton, C., Harris, L., & Murinde, V. (2022). The diffusion of fintech, financial inclusion and income per capita. *The European Journal of Finance*, 28(1), 108–136. <https://doi.org/10.1080/1351847X.2021.1945646>
- (29). Khanna, T., & Palepu, K. G. (2010). *Winning in Emerging Markets: A Road Map for Strategy and Execution*. Harvard Business Press.
- (30). Kumar, J., & Rani, V. (2025). Financial innovation and gender dynamics: a comparative study of male and female FinTech adoption in emerging economies. *International Journal of Accounting & Information Management*, 33(2), 334–353.
- (31). Lagna, A., & Ravishankar, M. N. (2021). Making the world a better place with fintech research. *Information Systems Journal*, 32(1), 61–102. <https://doi.org/10.1111/isj.12333>
- (32). Lee, I., & Shin, Y. J. (2018). Fintech: Ecosystem, business models, investment decisions, and challenges. *Business Horizons*, 61(1), 35–46.
- (33). Mothobi, O., & Kebotsamang, K. (2024). The impact of network coverage on adoption of Fintech and financial inclusion in sub-Saharan Africa. *Journal of Economic Structures*, 13(1), article 5. <https://doi.org/10.1186/S40008-023-00326-7>
- (34). Ndungu, J. M., & Moturi, C. A. (2020). Determinants of mobile Fintech uptake in Kenyan microfinance sector. *Current Journal of Applied Science and Technology*, 39(28), 102–114.
- (35). Odei-Appiah, S., Wiredu, G., & Adjei, J. K. (2022). Fintech use, digital divide and financial inclusion. *Digital Policy, Regulation and Governance*, 24(5), 435–448. <https://doi.org/10.1108/DPRG-09-2021-0111>

- (36). Olaoye, O. O., Tabash, M. I., Shaddady, A., & Raya, S. (2025). Does FinTech deepen financial inclusion in sub-Saharan Africa? Unveiling the transmission channels. *Quality & Quantity*, 59(3), 2555–2576.
- (37). Omarini, A. E. (2018). Banks and FinTechs: How to develop a digital open banking approach for the bank's future. *International Business Research*, 11(9), 23–36.
- (38). Ozili, P. K. (2018). Impact of digital finance on financial inclusion and stability. *Borsa Istanbul Review*, 18(4), 329–340.
- (39). Page, M. J., McKenzie, J. E., Bossuyt, P. M., Boutron, I., Hoffmann, T. C., Mulrow, C. D., Shamseer, L., Tetzlaff, J. M., Akl, E. A., Brennan, S. E., Chou, R., Glanville, J., Grimshaw, J. M., Hróbjartsson, A., Lalu, M. M., Li, T., Loder, E. W., Mayo-Wilson, E., McDonald, S., ... Moher, D. (2021). The PRISMA 2020 statement: an updated guideline for reporting systematic reviews. *BMJ*, 372, n71. <https://doi.org/10.1136/bmj.n71>
- (40). Parker, G. G., Van Alstyne, M. W., & Choudary, S. P. (2016). *Platform Revolution : How Networked Markets Are Transforming the Economy and How to Make Them Work for You*. W.W. Norton.
- (41). Philippon, T. (2016). *The FinTech Opportunity* (NBER Working paper No. 22476). National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/W22476>
- (42). Rani, V., & Kumar, J. (2024). Gender differences in FinTech adoption: What do we know, and what do we need to know? *Journal of Modelling in Management*, 19(4), 1215–1236. <https://doi.org/10.1108/JM2-06-2023-0121>
- (43). Rogers, E. M. (2003). *Diffusion of innovations* (5th ed.). Free Press.
- (44). Sahay, R., von Allmen, U. E., Lahreche, A., Khera, P., Ogawa, S., Bazarbash, M., & Beaton, K. (2020). *The promise of fintech : Financial inclusion in the post COVID-19-era (IMF Departmental Paper No. 20/09)*. International Monetary Fund.
- (45). Sampat, B., Mogaji, E., & Nguyen, N. P. (2024). The dark side of FinTech in financial services: a qualitative enquiry into FinTech developers' perspective. *International Journal of Bank Marketing*, 42(1), 38–65.
- (46). Singh, S., Sahni, M. M., & Kovid, R. K. (2020). What drives FinTech adoption? A multi-method evaluation using an adapted technology acceptance model. *Management Decision*, 58(8), 1675–1697. <https://doi.org/10.1108/MD-09-2019-1318>
- (47). Suri, T., & Jack, W. (2016). The long-run poverty and gender impacts of mobile money. *Science*, 354(6317), 1288–1292. <https://doi.org/10.1126/science.aah5309>
- (48). Venkatesh, V., Thong, J. Y. L., & Xu, X. (2012). Consumer acceptance and use of information technology: Extending the Unified Theory of Acceptance and Use of Technology. *MIS Quarterly*, 36(1), 157–178.
- (49). Vial, G. (2019). Understanding digital transformation: A review and a research agenda. *The Journal of Strategic Information Systems*, 28(2), 118–144.
- (50). World Bank. (2025). *The Global Findex Database 2025: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience*. <https://www.worldbank.org/en/publication/globalindex>
- (51). Wu, G., & Peng, Q. (2024). Bridging the digital divide: Unraveling the determinants of fintech adoption in rural communities. *Sage Open*, 14(1), 21582440241227770.
- (52). Zetzsche, D. A., Buckley, R. P., Barberis, J. N., & Arner, D. W. (2017). Regulating a revolution: From regulatory sandboxes to smart regulation. *Fordham Journal of Corporate & Financial Law*, 23(1), 31–103.